

Recours pour refus de candidature

Par maimouna, le 13/09/2016 à 21:20

bonjour a tous.

je suis étudiante etrangére et je venue en europe depuis novembre 2015 afin de poursuivre mes etudes en ressources humaines et j'avais deja ma licence professionnelle en gestion des entreprises dans une ecole privée.

malheureusement, je n'ai pas pu m'inscrire a l'université car j'étais venue trop tard et donc les inscriptions etaient closes a mon arrivée en france.

je suis restée pour faire des demarches de candidature en master 1 economie, gestion dans quelques universités (lyon1, lille, amiens, strasbourg, aix marseille, bordeaux, etc.

entre temps mon visa a expiré mais de courte durée. car aprés j'ai eu un titre de sejour italien familial d'une durée de 5 ans ce qui me permet de circuler dans tout l'europe.

dés juin, j'ai commencé a avoir un a un des reponses a propos de mes candidatures. je n'ai eu que des refus tous et pour motif je manque d'experience dans le travail.pourtant j'ai fait des stages en commercial en banque en comptabilité et en marketing de durée allant de 1 a 2 mois.

comme je n'ai eu que des refus, je ne desespérais pas. je me suis tournée voers l'université haute alsace de mulhouse uha vu que j'habite en alsace.

cette fois j'ai deposé 2 candidatures en licence 3 gestion et en master 1 responsabilite sociale et environnementale RSE.

pour la licence 3 gestion, ils ont refusé mon admission pour motif je n'ai pas fait le test de score iae message. par contre ils m'ont admise en licence 2 car ils disent que pour accéder a la licence 3 il faut passer par la l2. or j'ai deja ma licence 3 et donc je voulais seulement faire une remise a niveau en reprenant la l3, je n'ai pas besoin de reprendre la l2.

en plus le score iae message ne concerne normalement pas les pays francophones et je viens d'un pays francophone.

maintenant j'attends la reponse a mon master.

je voulais vous demander au cas que j'ai pas de reponse favorable pour le master et que je ne veuille pas reprendre la licence 2, connaissez vous des ecoles privées pas chéres reconnues par l'etat ou je pourrais aller???

ou des offres de de travail ou de stage remunérés que je pourrais faire??

excusez moi de la longueur

Par Isidore Beautrelet, le 14/09/2016 à 09:44

Bonjour

[citation]connaissez vous des **ecoles privées pas chéres reconnues par l'etat**[/citation] Quel bel oxymore ! [smile4]

Franchement, je ne vous conseille pas de vous engager sur le terrain épineux des recours. D'après ce que j'ai compris vous êtes en reprise d'étude, cela ne vous fera pas de mal de revoir les fondamentaux.